

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2020**

Le seize décembre 2020 à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 9 décembre 2020

PRESENTS : Fernand AUGERT, Christelle BATAILLER, Georges BUISSON-RIEUX, Elodie DOMINJON, Pascal DOMPNIER, Cécile ELIN, Frédéric FLORES, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Aimie PASCHAL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Stéphane TRUCHET.

ABSENT : Pascal SIBUE.

NOMBRE DE MEMBRES :

⇒ Afférents au conseil municipal : 15

⇒ En exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14 - Procuration : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile ELIN

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2020.

Rajout à l'ordre du jour :

- Adhésion à l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM)
- Arrêté de police portant réglementation de l'accès au domaine skiable

Vote : à l'unanimité

1. Protocole COVID-19

a. Centre de dépistage COVID-19 – Convention de prestation avec la société ROUX AMBULANCES

Monsieur le Maire donne la parole à Aimie PASCHAL, élue référente COVID-19, afin d'expliquer la mise en place du centre de dépistage à La Toussuire.

Ce centre de dépistage est situé dans l'établissement « Le Christiania » au centre de la station (derrière le bowling). Les tests sont réalisés par des ambulanciers formés et portés au laboratoire EUROFINs de St Jean de Maurienne. Les résultats sont donnés dans les 24h.

Les tests PCR (prélèvement naso-pharyngé) sont pris en charge par la sécurité sociale, il est donc nécessaire de se munir de la carte vitale.

L'ensemble de la population et les socio-professionnels de la commune peuvent se faire tester en cas de symptômes.

Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30. Fermé les Samedi et Dimanche.

Appeler le 04.79.83.01.92 pour réserver les créneaux horaires.

Durée de l'intervention : 15 à 20 minutes. Prévoir la carte vitale.

La société ROUX AMBULANCES a été sollicitée pour mettre en place et organiser le centre de dépistage.

Une convention de prestation sera signée avec la commune.

Vote : 13 Pour et 1 Non-participation au vote (Aimie PASCHAL)

b. Indemnisation COVID-19 – Société TRANS-ALPES

Monsieur le Maire expose la demande d'indemnisation de la société TRANS-ALPES concernant les prestations des navettes ski bus sur la station à l'hiver 2020. En effet, la pandémie COVID-19 qui a précipité la fin de la saison a causé une perte financière pour l'entreprise.

La société TRANS-ALPES demande une indemnisation d'un montant de 5188.67 € à la commune.

Vote : à l'unanimité

2. Avenant au marché « Transport ambulances »

Monsieur le Maire annonce la mise en place tardive du cabinet médical situé au Corbier à partir de cette saison 2020-2021.

Afin de prendre en compte l'implantation de celui-ci, il a été demandé à la société ROUX AMBULANCES, titulaire du marché des ambulances, un tarif pour le « transport sanitaire primaire en ambulance du bas des pistes de La Toussuire jusqu'au cabinet médical du Corbier ». Le tarif proposé est de 190€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte la proposition tarifaire de 190€ (cent quatre-vingt-dix euros) et autorise le Maire à signer l'avenant au marché de transport « ambulances ».

Vote : 13 Pour et 1 Non-participation au vote (Aimie PASCHAL)

3. Présentation du budget de l'Office de Tourisme de La Toussuire

Monsieur le Maire donne la parole à Frédéric PITTON, directeur de l'Office de Tourisme de La Toussuire.

L'activité de l'office a été adaptée aux besoins liés à la pandémie COVID-19 notamment jusqu'à la fin de la première quinzaine de janvier 2021. En effet à la mi-janvier, les directives gouvernementales devraient être assouplies pour permettre une reprise de l'activité des remontées mécaniques.

Pour information, les feux d'artifices prévus pour Noël et le jour de l'an ont été annulés afin de ne pas favoriser les regroupements.

Monsieur le Maire demande à être au courant des changements des activités le plus rapidement possible.

Frédéric PITTON reprend son exposé en annonçant les nouveautés de l'année 2021, notamment avec le projet de Festival du Rire ou encore les Rencontres Toussuire Sport reportées début avril.

Monsieur le Maire demande s'il sera possible d'accueillir le Tour de l'Avenir cette année 2021. Frédéric PITTON assure qu'il est possible de s'occuper de l'organisation sur place comme l'année précédente, mais que le financement ne pourra pas être pris en charge par l'office.

La demande de subvention reste la même que l'année dernière soit 485'000 € + 229.560 € de la DGF touristique

Vote : à l'unanimité

4. Approbation du dossier de DUP (déclaration d'utilité publique) pour l'aménagement du chemin d'accès ER25

Monsieur le Maire fait lecture du projet de délibération concernant le dossier de demande de mise à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire conjointe pour l'aménagement du chemin d'accès « ER25 » à la retenue collinaire et parking pour l'espace nordique.

Il s'agit du chemin des gorges, desservant les résidences du haut de la station. La route a été partiellement aménagée. Actuellement le bas de l'accès ne peut pas être aménagé à cause du litige liant la commune et les propriétaires des parcelles.

Fernand AUGERT s'oppose à ce procédé et souhaite une autre solution à ce litige.

Pascal DOMPNIER, 1^{er} adjoint au Maire, explique que le conseil municipal avait envisagé en 2017 la mise en place de ce dossier de DUP mais qu'il avait préféré engager une discussion pour un accord amiable.

L'accord ne trouvant pas d'issue 4 ans plus tard, il est nécessaire de mettre en place la procédure d'expropriation. Pascal DOMPNIER rappelle que ces parcelles sont classées non-constructible.

Vote : 13 pour et 1 contre

5. Approbation de la convention de financement des investissements pour les écoles entre les communes de Fontcouverte-La Toussuire et Villarembert-Le Corbier

Le Conseil Municipal valide la convention qui a pour objet la définition des modalités de participation de la commune de Villarembert-Le Corbier au financement des travaux et des équipements des écoles situées sur le territoire de la commune de Fontcouverte-La Toussuire.

Les Investissements et équipements concernés par la présente les travaux (y compris les études préalables) et acquisitions visant à :

- Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil des élèves des deux communes
- Maintenir en bon état les bâtiments et locaux d'accueil des élèves
- Equipements (matériel, mobilier,) favorisant la pratique de l'enseignement et, d'une manière générale, l'organisation du service scolaire

Les deux communes conviennent d'organiser une réunion préalablement au lancement des travaux et/ou à l'acquisition des équipements afin de définir et valider conjointement :

- Le programme de travaux

- La nature des équipements
- Les modalités de financement et notamment les subventions potentielles du projet
- Le niveau de participation de la commune de Villarembert

La commune de Villarembert s'engage à participer au financement des travaux et équipements objets de la présente sous la forme d'une subvention d'investissement.

Le montant de la subvention d'investissement sera fixé par délibération sur la base d'un pourcentage du montant total des dépenses, déduction faite :

- Des subventions perçues par la commune de Fontcouverte-La Toussuire au titre du projet ;
- Du montant du FCTVA attendu au titre des dépenses

La subvention sera versée par la commune de Villarembert en une seule fois, sur présentation d'un état reprenant :

- Le montant total des dépenses réalisées
- Le montant des ressources liées à l'opération (Subventions, FCTVA...)
- La part (%) affectée à la commune de Villarembert

Cette subvention fera l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de :

- 5 ans pour le financement de biens mobiliers, de matériel ou des études ;
- 30 ans lorsqu'elles financement des biens immobiliers ou des installations.

La convention est conclue pour une période de 5 ans.

Vote : à l'unanimité

Sébastien ROSSAT, adjoint au Maire et Président du SIDEL, expose le projet de déplacer l'école de La Toussuire sur un autre bâtiment situé sur la commune de Villarembert. Le bâtiment actuel est en mauvais état.

Nathalie RONCO s'oppose à cette proposition qui verrait partir l'école du territoire communal.

Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de la commission écoles.

6. Approbation de la convention d'occupation par la commune de la parcelle appartenant aux consorts SIBUE pour l'aménagement d'un arrêt de bus au hameau de La Bise

Le Conseil Municipal valide la convention de prêt à usage pour l'arrêt de bus situé au hameau de La Bise entre la Commune de Fontcouverte-La Toussuire et les consorts SIBUE.

Objet de la convention : prêt d'une partie de la parcelle section D 1631, située sur la commune de Fontcouverte-La Toussuire. Ce prêt est consenti à l'emprunteur pour lui permettre d'organiser un arrêt de bus pour les circuits scolaires, actuellement n°2133 (collège, lycée) et n°2140 (primaire, maternelle). Le service de transport scolaire est géré par le Syndicat de Pays de Maurienne et la Communauté de Communes 3CMA.

La commune s'engage à n'utiliser le bien prêté qu'à l'usage ci-dessus défini

Vote : à l'unanimité

7. Personnel communal

Monsieur le Maire annonce la démission au 14/12/2020 de Madame Carole PLANCO, agent de surveillance de la voie publique (ASVP) et contrôleur de la taxe de séjour.

Afin de pouvoir recruter un agent en remplacement, le conseil municipal dit qu'il est nécessaire de prévoir à son remplacement.

Vote : à l'unanimité

8. Adhésion à l'Association Nationale des Maire de Stations de Montagne (ANMSM)

Monsieur le Maire souhaite adhérer à l'ANMSM afin de bénéficier des informations et de l'accompagnement de cette association.

Le conseil municipal est amené à donner son accord de principe pour cette adhésion.

Vote : à l'unanimité

9. Arrêté de police portant réglementation de l'accès au domaine skiable

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition d'arrêté de police portant réglementation de l'accès au domaine skiable. Cette proposition tient compte des directives gouvernementales qui imposent la fermeture des remontées mécaniques et d'une concertation avec les parties prenantes de la station.

Nicolas LAMBERT suggère d'ajouter le personnel des restaurants d'altitude dans les personnes autorisées puisque la préparation à l'ouverture leur demandera de se déplacer sur leur lieu de travail situé sur les pistes.

Vote : à l'unanimité

Information diverses

- Monsieur le Maire fait lecture de la demande la société « Savoie Ballon » pour la mise en place cet hiver d'une montgolfière derrière les mini-motos neige. Sébastien ROSSAT, adjoint au maire précise que ce lieu est un emplacement non répertorié de la DZ (dépose hélicoptère de secours). Patrick GRANGER, policier municipal, prendra les informations au sujet de cette DZ non répertoriée auprès des services concernés, pour pouvoir répondre à la société « Savoie Ballon ».
- Monsieur le Maire informe que l'enquête publique pour la déviation de la RD78 au chef-lieu se termine le vendredi 18 décembre 2020.
- Christelle BATAILLER, adjointe au Maire, informe que la garderie de La Toussuire est prête à accueillir les enfants de moins de 6 ans. Les locaux ont été préparés selon les directives imposées : les enfants vacanciers et les enfants locaux ne seront pas en contact. Charlotte SCOLARI, directrice de la garderie, attend l'autorisation de Jeunesse et sports pour pouvoir accueillir les enfants plus grands.
- Christelle BATAILLER ajoute que les colis de fin d'année, distribués à nos aînés, ont rencontré un joli succès. Les retours sont nombreux et toujours positifs. L'ensemble des conseillers est ravi d'avoir pu remettre ces colis directement, dans le respect des gestes barrières, cela permet de garder le contact avec nos aînés.
- Nathalie RONCO confirme que la distribution des colis a été très appréciée et que le déneigement du bas de la commune a été très bien fait au vu des nombreuses remarques positives récoltées lors de sa distribution de colis. Les conseillers tiennent à féliciter le service technique concerné pour ce travail.

Levée de la séance 20h00

Le Maire,

Bernard COVAREL

